

INFORMATION

Pôle Services Urbains

Quartier : Cernay - Epinettes - Jamin - Jaurès

Secteur : rue Henri Barbusse

Objet : stationnement - PMR

Informations de la Direction de la Voirie, Circulation et Eclairage :

La rue Henri Barbusse est en sens unique, du boulevard Saint Marceaux vers et jusqu'au boulevard Pommery.

Afin de faciliter le stationnement des personnes à mobilité réduite, un nouvel emplacement réservé a été créé au niveau du mât d'éclairage public numéro 11, courant 2023.

Pour mémoire, un emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite était déjà matérialisé côté pair face au numéro 17.

L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.

L'emplacement est créé afin d'assurer une rotation du stationnement de tous les véhicules en possession du macaron délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et de la carte mobilité inclusion, et ayant à stationner sur le domaine public.

La réglementation ne peut être considérée par les utilisateurs comme une réservation personnelle de stationnement.



Pour le Président,